



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Renforcer la résilience des communautés urbaines

Principes d'action

AVANT-PROJET DE RÉOLUTION

Juin 2026

FR

CD/26/XX / DRX.X
Original : anglais
Pour consultation

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
en consultation avec les sous-groupes de travail du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION

Renforcer la résilience des communautés urbaines

Principes d'action

Le Conseil des Délégués,

Cet avant-projet de résolution prend appui sur les dispositions de la résolution du Conseil des Délégués de 2022 relative à la réponse aux défis urbains (« Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre ») et y fait suite, tout en tenant compte du fait que les pressions qui s'exercent en milieu urbain n'ont fait que s'intensifier depuis l'adoption de cette résolution. L'urbanisation rapide, aggravée par les effets croissants des changements climatiques, des crises sanitaires, de la migration, de l'insécurité, de l'accentuation des inégalités sociales et de la polarisation, ainsi que l'absence de planification et de gestion urbaines dans certains pays, la généralisation des constructions et des aménagements irréfléchis, ainsi que le non-respect des règles relatives à l'environnement et à la construction, accroissent la vulnérabilité de millions de personnes vivant dans les zones urbaines et périurbaines. Compte tenu de ces risques complexes et interconnectés, le Mouvement doit de toute urgence adapter et étendre son action collective pour répondre aux besoins réels et croissants des populations touchées. Si les orientations et les stratégies précédentes ont déjà jeté des bases importantes, les lacunes dans la mise en œuvre et l'ampleur des vulnérabilités urbaines émergentes requièrent un engagement renouvelé, une coordination plus étroite et un meilleur alignement sur les cadres mondiaux et régionaux, y compris la Stratégie 2030 de la Fédération internationale et les objectifs humanitaires et de développement connexes. Cette résolution vise à établir les règles et les principes fondamentaux nécessaires pour définir quels sont les principaux domaines dans lesquels il importe d'agir et d'investir, dans le respect de notre mandat et de nos principes.

En outre, cette résolution demande un accroissement de l'investissement dans les ressources humaines, financières et techniques, afin que les Sociétés nationales soient dotées des moyens de mettre en œuvre des programmes de résilience urbaine pertinents, inclusifs et durables. Les progrès feront l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil des Délégués, et les ambitions collectives relatives aux milieux urbains seront présentées à la XXXV^e Conférence internationale.

rappelant la résolution du Conseil des Délégués intitulée « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », adoptée en 2022, *réaffirmant* l'engagement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) d'agir à grande échelle face aux vulnérabilités croissantes dans les villes du monde entier, et *rappelant* que l'action du Mouvement visant à prévenir les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain et à y répondre est régie par la résolution du Conseil des Délégués de 2022 sur la guerre en milieu urbain et le plan d'action du Mouvement qui y est annexé, ainsi que par la résolution et l'Appel solennel de 2024 sur la guerre en milieu urbain,

reconnaissant que, de plus en plus, les communautés urbaines font face à des risques multiples et interconnectés – notamment les changements climatiques, les catastrophes, les événements météorologiques extrêmes (par exemple les vagues de chaleur extrême et leurs incidences sur les plans social et sanitaire et sur les moyens de subsistance), la dégradation de l'environnement, l'urbanisation rapide et non planifiée, les crises de santé publique, les déplacements, la migration, l'exclusion sociale, l'augmentation des conflits et des violences en

milieu urbain, la hausse des besoins non satisfaits dans les communautés les plus défavorisées et exclues, l'accès précaire aux biens et services essentiels, la corruption et l'affaiblissement des systèmes démocratiques – qui ont un effet disproportionné sur les personnes déjà à risque,

reconnaissant que le renforcement de la résilience en milieu urbain nécessite des approches globales, coordonnées et inclusives, vues comme un ensemble de décisions, de mesures et de processus interconnectés touchant tous les domaines des politiques publiques, visant à réduire les inégalités et les vulnérabilités, ancrées dans le leadership communautaire, appuyées par des partenariats avec les autorités locales et nationales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, et propres à promouvoir la qualité de vie en milieu urbain et à résoudre les problèmes sociaux,

rappelant que la résilience urbaine fait partie intégrante de l'action du Mouvement, qu'elle constitue un pilier de l'action humanitaire visant à protéger la vie et la dignité et à alléger « en toutes circonstances » les souffrances humaines, ces circonstances se présentant de plus en plus souvent sous la forme de villes densément peuplées et exposées aux risques. Les principes d'humanité, d'impartialité et d'universalité, en particulier, exigent des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) qu'elles s'attaquent aux vulnérabilités spécifiques causées par les catastrophes, les effets des changements climatiques et les inégalités dans les populations urbaines, en faisant de la réduction des risques urbains et du renforcement de la résilience à long terme une expression fondamentale de leur identité,

rappelant également le rôle clé que jouent les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, ainsi que la valeur ajoutée qu'elles apportent s'agissant d'atteindre les personnes les plus vulnérables et de travailler avec elles, et *reconnaissant* que ce rôle d'auxiliaire constitue le fondement d'une collaboration établie avec les autorités sur la base de principes, en vue de renforcer la résilience urbaine,

soulignant que le renforcement de la résilience urbaine contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du Nouveau Programme pour les villes, et *soulignant également* que les Sociétés nationales occupent une position sans pareille et ont la possibilité d'aider les communautés urbaines, grâce à leur présence locale et à leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics,

notant que, conformément à la résolution du Conseil des Délégués de 2022, les Principes d'action ont été élaborés dans le cadre d'un processus hautement consultatif, dirigé par le Secrétariat de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et guidé par les travaux coordonnés de cinq sous-groupes du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine, sous la direction du Groupe stratégique de haut niveau,

adopte les Principes d'action (annexe 1) en tant que cadre fondamental destiné à guider l'application de la présente résolution dans l'ensemble du Mouvement ;

encourage toutes les Sociétés nationales à nouer des relations et à collaborer avec les autorités nationales et municipales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et leurs réseaux au niveau des villes, en vue de promouvoir l'adoption plus générale des Principes d'action et de favoriser leur mise en œuvre ;

appelle les Sociétés nationales à continuer de renforcer leur statut d'auxiliaire des pouvoirs publics et à s'appuyer sur les instruments existants pour garantir le renforcement des relations et des partenariats à tous les niveaux, y compris au niveau municipal, de façon à soutenir la mise en œuvre des Principes d'action ;

demande que toutes les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et conformément à leur mandat, à leurs priorités opérationnelles, à leur contexte et à leurs capacités, intègrent systématiquement ces Principes d'action dans leurs modèles opérationnels, leurs stratégies, leurs programmes et leurs partenariats, en s'appuyant sur les mécanismes de préparation existants, notamment le Cadre pour la préparation des Sociétés nationales et le processus de Préparation pour des interventions efficaces ;

invite toutes les Sociétés nationales à diriger et/ou à soutenir des processus inclusifs au sein de leur propre organisation, au niveau des communautés et des villes, en vue d'adapter les Principes d'action au contexte et de les rendre opérationnels, tout en mettant en place les conditions nécessaires à la participation réelle et significative des groupes vulnérables et à risque ;

encourage les Sociétés nationales à donner la priorité à l'engagement d'un dialogue avec les autorités municipales, les États et les partenaires du Mouvement afin d'obtenir le soutien dont elles ont besoin dans ce domaine, en vue d'ouvrir la voie à l'approbation des Principes d'action à la XXXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), étape clé de l'alignement des cadres réglementaires et des politiques applicables, et de la mise à disposition de ressources et d'investissements à l'appui du renforcement de la résilience dans les environnements urbains, conformément aux Principes fondamentaux ;

demande à la Fédération internationale de soutenir les Sociétés nationales en leur fournissant un cadre opérationnel pour l'intégration des Principes d'action et de mettre en place un processus d'examen périodique, d'affinement et d'adaptation au contexte, en vue de la présentation des Principes aux États et aux partenaires à la XXXV^e Conférence internationale.

Annexe 1

Renforcer la résilience des communautés urbaines : Principes d'action pour la résilience urbaine

Préambule – Vers un avenir urbain résilient

L'humanité connaît une urbanisation rapide. Les villes sont le moteur du changement économique, social et technologique, mais c'est aussi là que la fragilité socio-économique est la plus importante, entraînant des défis humanitaires, sociaux et environnementaux. Que ce soit dans le cadre d'un développement urbain régulier ou de contextes urbains très fragiles, dans des établissements informels ou des mégapoles côtières, des milliards de personnes sont soumises à des pressions croissantes du fait des problèmes liés à la santé et à l'eau, des chocs climatiques, des inégalités, de l'exclusion et du déclin de la cohésion sociale. Les villes sont en première ligne face aux changements climatiques. C'est là que les effets se font sentir le plus vivement et le plus durablement, mais c'est là également que se trouvent des occasions cruciales de favoriser l'atténuation des effets, de faire progresser l'adaptation et de renforcer la résilience locale.

Les risques associés à la vie en milieu urbain et les pressions imposées par l'ampleur et les conséquences des catastrophes qui s'y produisent augmenteront parallèlement aux perspectives, à la croissance, aux connaissances et aux innovations générées par les villes.

Dans ce paysage qui évolue rapidement, la pertinence des Sociétés nationales dépend de leur capacité à s'adapter aux défis urbains et à fournir des services qui répondent aux besoins les plus pressants. Chaque milieu urbain a ses propres caractéristiques. Cependant, il est important de distinguer les contextes caractérisés, soit par la fragilité et l'instabilité politique, soit par le développement et la croissance, et de différencier les zones urbaines en fonction de la disponibilité élevée, moyenne ou faible des services essentiels.

Il faut pour ce faire comprendre les pressions externes qui s'exercent sur les environnements urbains et combiner une évaluation des capacités des Sociétés nationales s'agissant de la mise en œuvre de programmes et de services dans les contextes urbains, et une analyse de leur pertinence, étayée par la mesure de l'indice de confiance des communautés. En outre, il est essentiel d'évaluer la capacité des Sociétés nationales de concevoir des activités plus sûres, plus justes, plus équitables et plus durables en vue de réduire une multitude de risques urbains. Pour que cette mobilisation croissante produise des résultats tangibles, le discours urbain doit évoluer, pour combiner les mesures techniques et les initiatives stratégiques et de leadership.

Les Principes d'action pour la résilience urbaine servent de boussole commune à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales. Ils guident le renforcement de la préparation et de la capacité de réaction, renforcent l'influence et le positionnement des Sociétés nationales en tant qu'acteurs pertinents dans une perspective prenant en compte des risques multiples, et recensent les lacunes des services qui conduisent à l'exclusion et à la marginalisation des groupes à risque, notamment les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes migrantes et réfugiées, les personnes en situation de handicap et les populations autochtones. Ce point est particulièrement important dans les zones urbaines moins développées et les établissements non planifiés, où les questions d'accès, d'acceptation et de confiance dans les acteurs humanitaires doivent être réglées avant que ne surviennent des situations d'urgence ou de crise. Cela nécessite d'engager rapidement une collaboration continue et constructive avec les communautés concernées, en accordant la priorité à une consultation inclusive, à

l'instauration proactive d'un climat de confiance et à la prise en compte des points de vue de ces communautés à toutes les étapes de la planification et de la prise de décision.

Fondés sur le mandat et les réalités des Sociétés nationales et s'inspirant du potentiel des environnements urbains, les Principes d'action pour la résilience urbaine reflètent la conviction que la qualité de nos ambitions et la cohérence de notre action détermineront notre impact collectif.

Les Principes d'action pour la résilience urbaine énoncés ci-après servent à guider notre action dans les contextes urbains tout en garantissant une approche tenant compte de multiples risques, pour permettre l'adaptation aux complexités et la mise à profit des possibilités que présentent les villes.

En adoptant cette résolution du Conseil des Délégués, les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, s'engagent à :

1. Accélérer la préparation et l'efficacité des interventions urbaines grâce à la collaboration

Les Sociétés nationales jouent un rôle central dans le renforcement de la préparation en milieu urbain en servant d'intermédiaires de confiance entre les communautés, les autorités, le secteur privé et d'autres parties prenantes clés. En établissant et en entretenant un dialogue et des relations solides avec les responsables municipaux, les acteurs politiques et les leaders d'opinion, elles contribuent à garantir une compréhension commune des principes humanitaires et l'obtention du soutien nécessaire à une action efficace.

Grâce à des accords et partenariats préétablis (notamment avec les autorités municipales, avec le secteur financier pour permettre la mise en œuvre rapide de programmes de transferts monétaires et avec le secteur privé pour favoriser la continuité des activités), les Sociétés nationales contribuent à créer les conditions nécessaires à des interventions rapides, coordonnées et évolutives. La collaboration avec les médias et les membres influents des communautés renforce encore la confiance et l'inclusion, et permet au public de gagner en assurance, avant, pendant et après les crises.

Dans des environnements urbains de plus en plus complexes, où les risques sont interconnectés et où les crises se chevauchent souvent, la préparation doit aller de pair avec une forte capacité d'intervention. Les Sociétés nationales rassemblent divers acteurs, notamment les autorités, les jeunes, le monde universitaire et les entreprises, afin que ceux-ci unissent leurs efforts pour atteindre des objectifs de résilience communs, transformant ainsi des initiatives fragmentées en approches cohérentes à l'échelle de la ville.

En ancrant leur travail dans les réalités locales et en favorisant la collaboration intersectorielle, les Sociétés nationales permettent la mise en œuvre d'interventions plus adaptatives, inclusives et efficaces face aux crises en cascade et aux crises qui s'aggravent mutuellement, caractéristiques des milieux urbains d'aujourd'hui.

2. Exceller dans les activités de mobilisation des communautés adaptées aux caractéristiques des communautés urbaines, pour garantir la cohésion, l'inclusion et une réelle participation

Les Sociétés nationales sont conscientes des caractéristiques et des dynamiques propres aux communautés urbaines et en tirent parti pour adapter leurs services à l'évolution des besoins. Elles doivent pour ce faire adopter des approches souples, évolutives, adaptées au contexte

et qui reflètent la diversité urbaine, en utilisant les évaluations des risques, la cartographie des parties prenantes et les systèmes de retour d'information des communautés pour garantir que toutes les activités restent inclusives, légitimes et dirigées par la communauté. Comme les liens communautaires traditionnels ont tendance à être plus lâches dans les villes et que les communautés urbaines se forment autour d'identités différentes, et non seulement en fonction de frontières géographiques, les Sociétés nationales doivent être dotées de la compréhension et des capacités nécessaires pour définir et traiter, non seulement les vulnérabilités propres aux populations urbaines, mais aussi les connaissances et contributions sans pareilles que chaque groupe peut apporter au processus de renforcement de la résilience.

3. Diriger et soutenir la participation inclusive des parties prenantes urbaines et la formation de coalitions

Une préparation et une capacité de réaction efficaces offrent aux Sociétés nationales les conditions nécessaires pour agir en tant qu'acteurs humanitaires neutres, impartiaux et indépendants, qui servent d'intermédiaire de confiance entre les communautés et les décideurs, et favorisent la confiance, l'inclusion et la cohésion dans les zones urbaines divisées ou inégalitaires. Elles facilitent le dialogue entre divers acteurs – y compris les autorités, les jeunes, le secteur privé, les médias et les milieux universitaires – autour d'objectifs de résilience communs, transformant les activités fragmentées en action unifiée à l'échelle de la ville pour réduire les vulnérabilités et les risques et pour renforcer les capacités, y compris en termes de coordination, de complémentarité, de préparation et de capacité de réaction.

Les Sociétés nationales, au travers de leurs sections urbaines, affirment leur rôle d'acteurs clés dans les domaines humanitaire et du développement : elles façonnent les politiques, influencent les priorités d'investissement et font le lien entre les sphères humanitaire et politique. Les investissements dans les connaissances politiques et la capacité des sections des villes à s'orienter parmi les dynamiques de pouvoir locales leur donneront les moyens de fournir des services pertinents et efficaces au niveau local. En contribuant avec assurance aux processus de gouvernance et de planification des villes, ces sections garantissent que les principes humanitaires guident la transformation urbaine durable et que les dirigeants des Sociétés nationales influent sur les décisions clés visant à réduire les risques et les vulnérabilités.

4. Donner la priorité à l'instauration de la confiance et à l'obtention de résultats pour atteindre l'excellence opérationnelle

Dans les contextes de fragilité urbaine, un important investissement en temps est nécessaire pour garantir que les acteurs politiques et de la sécurité, les médias traditionnels et les autres groupes influents comprennent le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales dans le domaine humanitaire, ainsi que le rôle fondé sur des principes et des valeurs qu'elles doivent jouer dans leur recherche de l'excellence opérationnelle. Dans ces contextes, la visibilité, le respect de l'identité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la promotion et la mise en œuvre d'une action humanitaire fondée sur des principes sont tout aussi essentiels que la fourniture cohérente de services de haute qualité, neutres, impartiaux et indépendants, axés sur la communauté, et étayés par des connaissances approfondies, un savoir-faire avéré et une capacité solide d'établir des liens avec divers acteurs urbains.

Le renforcement de capacités locales fiables et la démonstration de compétences avérées dans des environnements urbains complexes constituent la base de la reconnaissance et de la confiance des municipalités et des parties prenantes communautaires.

5. Adopter et développer un volontariat urbain inclusif et adaptatif

Les Sociétés nationales élargissent les possibilités de volontariat grâce à des modalités souples, telles que les volontaires communautaires, les volontaires numériques, les experts de certains domaines, les initiatives menées par des jeunes et le micro-volontariat, tout en veillant au renforcement des compétences et à la sécurité, à la reconnaissance et au bien-être des volontaires. Ces éléments sont essentiels pour favoriser la participation à long terme des volontaires à la résilience urbaine.

Sur le plan stratégique, il importe tout particulièrement de créer des possibilités de volontariat pour les personnes vivant dans des environnements très vulnérables, où la probabilité de catastrophes ou de crises requiert un soutien et des contributions importants de la part des communautés locales. Cette approche renforce l'accès et l'acceptation des Sociétés nationales et la participation des communautés elles-mêmes, et améliore la cohésion sociale et la représentation.

6. Investir dans le renforcement des capacités pour établir des partenariats stratégiques en vue d'un impact plus fort

Les environnements urbains exigent des partenariats multipartites, incluant en premier lieu les communautés urbaines elles-mêmes. La participation des autorités municipales est essentielle pour garantir la volonté politique, l'accès, la sécurité et la sûreté, et cette mobilisation doit être fondée sur des partenariats axés sur les valeurs. Les communautés les plus exposées devraient passer du statut de bénéficiaires passifs de l'aide à celui de partenaires actifs dans le renforcement de la résilience, en se positionnant comme des acteurs essentiels de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions durables.

Le secteur privé est tout aussi important, tant pour la continuité des activités que pour la responsabilité socio-économique. Les organisations de la société civile jouent un rôle majeur dans les contextes urbains très diversifiés et particuliers, et il est donc essentiel de travailler en coordination et en collaboration avec elles pour renforcer l'efficacité et l'efficacé. Une relation continue et éthique avec les médias et les voies de communication, qu'il s'agisse de formats structurés et officiels (communication formelle) ou d'espaces interactifs et communautaires (médias sociaux), reste essentielle pour garantir que des informations exactes et véridiques facilitent l'intervention en cas de catastrophe et le renforcement de la résilience. Ces partenariats doivent être orientés vers l'action et équitables et doivent déboucher sur des mesures concrètes qui améliorent les conditions de vie des communautés urbaines.

7. Des services urbains à l'épreuve du temps et à la hauteur des risques

La gestion des risques urbains allant au-delà de la réduction des risques de catastrophe, les sections urbaines des Sociétés nationales doivent appliquer une analyse et des approches multirisques qui englobent la santé (y compris la santé mentale et le soutien psychosocial), la sécurité hydrique, les vulnérabilités sociales, la migration et les déplacements, et s'attaquent efficacement aux pressions résultant des inégalités, de la marginalisation, du manque de cohésion et de l'insécurité. En outre, les Sociétés nationales doivent optimiser et pérenniser leurs services habituels en intégrant l'adaptation aux changements climatiques, l'action anticipative et les solutions fondées sur la nature pour faire face aux vulnérabilités urbaines croissantes.

Par ailleurs, les Sociétés nationales doivent renforcer les services existants dans les milieux urbains, tels que les dispensaires, les centres de transfusion sanguine, les laboratoires, et les services de premiers secours et de réadaptation, en les rendant plus résistants aux catastrophes et aux crises. Elles doivent notamment tirer parti du savoir-faire du personnel pour adapter leurs services aux interventions d'urgence, par exemple pour le déploiement

d'hôpitaux de campagne, de dispensaires mobiles et de services de soins à domicile. La flexibilité, l'adaptabilité et l'innovation sont essentielles pour garantir la pérennité de ces services.

8. Renforcer les compétences pour libérer et stimuler l'innovation en matière de financement et de mobilisation de ressources pour l'aide humanitaire en milieu urbain

Les Sociétés nationales complètent le financement traditionnel fondé sur les subventions par des approches novatrices de la mobilisation de ressources, telles que le financement mixte, les possibilités d'investissement au niveau des villes, le financement par le secteur privé, les investissements à impact et les mécanismes d'assurance. Le renforcement des compétences nécessaires pour accéder à des formes nouvelles et diverses de mobilisation de ressources et le dialogue avec des acteurs clés et émergents dans ce domaine, notamment les sections urbaines des Sociétés nationales, permettront d'obtenir des ressources prévisibles pour la résilience urbaine, tout en préservant les valeurs et l'indépendance de l'action humanitaire.

9. Intégrer la réflexion systémique dans l'action urbaine

Les Sociétés nationales font de la résilience urbaine un objectif central intégré dans toutes les stratégies et opérations, en s'attaquant systématiquement aux inégalités, aux risques interconnectés et aux chocs futurs tout en évaluant leur pertinence face aux défis urbains.

Les sections urbaines des Sociétés nationales renforcent leur capacité de définir les niveaux d'intervention appropriés au sein d'écosystèmes urbains complexes, en reconnaissant que l'impact va souvent au-delà des scénarios de risque les plus pessimistes. En alignant la prestation de services sur la planification urbaine et en tirant parti des recherches, des données et de l'analyse prospective, elles peuvent anticiper les risques et collaborer avec les parties prenantes à la réduction des vulnérabilités et au renforcement de la préparation et de la capacité de réaction aux catastrophes et aux crises majeures.

Il est essentiel de faire le lien entre l'action communautaire et les systèmes municipaux pour passer d'un soutien réactif au renforcement proactif de la résilience à l'échelle des villes.

10. Placer les données, les informations et les données probantes au cœur de la prise de décision en milieu urbain

Les Sociétés nationales investissent dans des partenariats portant sur la recherche et les données avec des universités, des entreprises technologiques, des entrepreneurs sociaux et des autorités locales, afin d'obtenir des données probantes qui guident la conception de programmes et d'activités de plaidoyer. En documentant les succès et les échecs, elles renforcent leur influence sur les politiques et la planification urbaines.

Les sections urbaines des Sociétés nationales sont renforcées par l'acquisition de capacités numériques, techniques et organisationnelles, et par le partage de connaissances grâce à l'échange entre pairs et à des plateformes de partage mondiales. Grâce à l'accélération de l'apprentissage collectif, les Sociétés nationales se développent ensemble, en tant que réseau connecté et adaptatif, prêt à relever des défis urbains complexes.

11. Tirer parti de la diplomatie humanitaire en faveur de la transformation

Les Sociétés nationales développent et approfondissent leur capital et leurs compétences en matière de diplomatie humanitaire afin d'influencer les politiques et la planification urbaines, en veillant à ce que la résilience, l'équité et l'inclusion soient reconnues en tant que responsabilités partagées.

Elles s'engagent non seulement en tant qu'intervenants, mais aussi en tant que partenaires stratégiques qui contribuent à façonner la manière dont les villes se préparent aux chocs et aux crises, les gèrent et s'en relèvent, quittant ainsi leur statut de partenaire opérationnel pour se charger de la facilitation du dialogue et de la définition de normes en matière de leadership et de gouvernance au niveau local. Les Sociétés nationales resteront impartiales et neutres dans les contextes politiques, tout en s'efforçant d'apporter une valeur ajoutée à chaque interaction.

Le renforcement du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire contribue à les positionner comme des partenaires de choix pour faire face aux vulnérabilités urbaines et réduire l'exposition aux aléas et aux risques. La réalisation de ce potentiel passe par l'établissement de relations solides et la mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable à des approches inclusives auxquelles contribue l'ensemble du gouvernement et de la société. À cette fin, les Sociétés nationales devraient élargir et renforcer leurs capacités en matière de diplomatie humanitaire et de plaidoyer législatif, notamment par l'élaboration de stratégies de plaidoyer et de plans d'engagement. Les Sociétés nationales devraient tirer parti de leur rôle d'auxiliaire pour entretenir des contacts réguliers avec les autorités publiques de leur pays afin de garantir une compréhension claire de ce rôle et de plaider en faveur de cadres juridiques et réglementaires nationaux complets qui prévoient une coordination à tous les niveaux de gouvernement, et reconnaissent et facilitent formellement ce rôle d'auxiliaire. Ces cadres et un dialogue constant permettent ainsi d'établir des partenariats de confiance et efficaces avec les autorités locales et les communautés. Les Sociétés nationales devraient de même tirer parti de leur rôle d'auxiliaire pour influencer les processus d'élaboration de politiques et de planification concernant les villes, pour ainsi renforcer la préparation juridique en vue d'interventions en milieu urbain.

En outre, l'entretien de relations et la formalisation de la coopération au moyen de protocoles d'accord ou d'autres accords avec les autorités urbaines peuvent contribuer à clarifier les rôles et les responsabilités, à renforcer la compréhension qu'ont les autorités publiques du rôle d'auxiliaire et à garantir que les Sociétés nationales sont en mesure d'agir et de fonctionner en tout temps conformément aux Principes fondamentaux.

12. Promouvoir la mobilisation et le leadership des jeunes

Les Sociétés nationales entretiennent une culture de la curiosité et de la créativité, en donnant aux jeunes et aux volontaires les moyens de concevoir en collaboration et de mettre à l'essai de nouvelles solutions. Elles soutiennent les expérimentations audacieuses – valorisant à la fois les succès et les échecs comme autant d'occasions d'apprendre – et s'associent avec des innovateurs des secteurs universitaire et privé pour renforcer leur impact, en particulier en s'appuyant sur l'entrepreneuriat social, tant au sein de la Société nationale que dans les communautés.

La convergence entre l'entrepreneuriat social et la résilience apparaît comme une voie prometteuse pour susciter un changement durable à une époque marquée par des défis dynamiques et l'évolution des besoins communautaires. Il convient donc d'adopter et de promouvoir à grande échelle la mobilisation et le leadership des jeunes et des volontaires au travers de l'entrepreneuriat social, afin d'aider les communautés urbaines à devenir plus résilientes et les Sociétés nationales à renforcer leur durabilité financière.

Conclusion : Fixer des objectifs à la hauteur des défis et suivre les progrès réalisés dans l'établissement de villes résilientes

La mise en œuvre des Principes d'action ci-dessus exigera des Sociétés nationales qu'elles mesurent l'impact de leur action en faveur du renforcement de la résilience urbaine et en

rendent compte, et qu'elles sollicitent activement l'avis des personnes desservies. Avec le soutien de la Fédération internationale, les Sociétés nationales définiront leurs capacités et leurs besoins les plus urgents pour faire progresser ces principes et élaborer des plans d'action adaptés à leur contexte particulier, en se fixant des objectifs réalistes et réalisables. Ces objectifs seront régulièrement revus en fonction de l'évolution des ambitions, des connaissances et des capacités. La concrétisation de notre vision nécessitera des changements de mentalité et d'approche et l'allocation des ressources nécessaires, appuyés par des efforts collectifs tout au long de la mise en œuvre.